**Communication du ministère de l'environnement de la République tchèque conformément à l'article 3, paragraphe 2, de la directive 94/22/CE du Parlement européen et du Conseil sur les conditions d'octroi et d'exercice des autorisations de prospecter, d'exploiter et d'extraire des hydrocarbures**

(2012/C 283/06)

Le ministère de l'environnement de la République tchèque annonce avoir reçu une demande de détermination d'une aire d'exploration pour la prospection et l'exploration d'hydrocarbures dans le nord-est de la République tchèque (région de Hradec Králové-Pardubice); cette aire est délimitée comme indiqué sur la carte jointe en annexe.

Vu les dispositions de la directive mentionnée en objet, ainsi que l'article 11 de la loi n° 44/1988 Rec. du Conseil national tchèque relative à la protection et à l'exploitation des ressources minérales (loi sur l'extraction minière) et l'article 4d de la loi n° 62/1988 Rec. du Conseil national tchèque relative aux activités géologiques, dans leur version en vigueur, le ministère de l'environnement de la République tchèque invite les personnes morales ou physiques habilitées à exercer des activités minières (promoteurs) à présenter leur demande en concurrence pour la détermination d'une aire d'exploration pour la prospection et l'exploration d'hydrocarbures dans le nord-est de la République tchèque (région de Hradec Králové-Pardubice).

L'autorité compétente pour adopter la décision est le ministère de l'environnement. Les critères, conditions et exigences énoncés à l'article 5, paragraphes 1 et 2, et à l'article 6, paragraphe 2, de la directive précitée ont été intégralement transposés en droit tchèque par la version en vigueur de la loi n° 62/1988 Rec. du Conseil national tchèque relative aux activités géologiques.

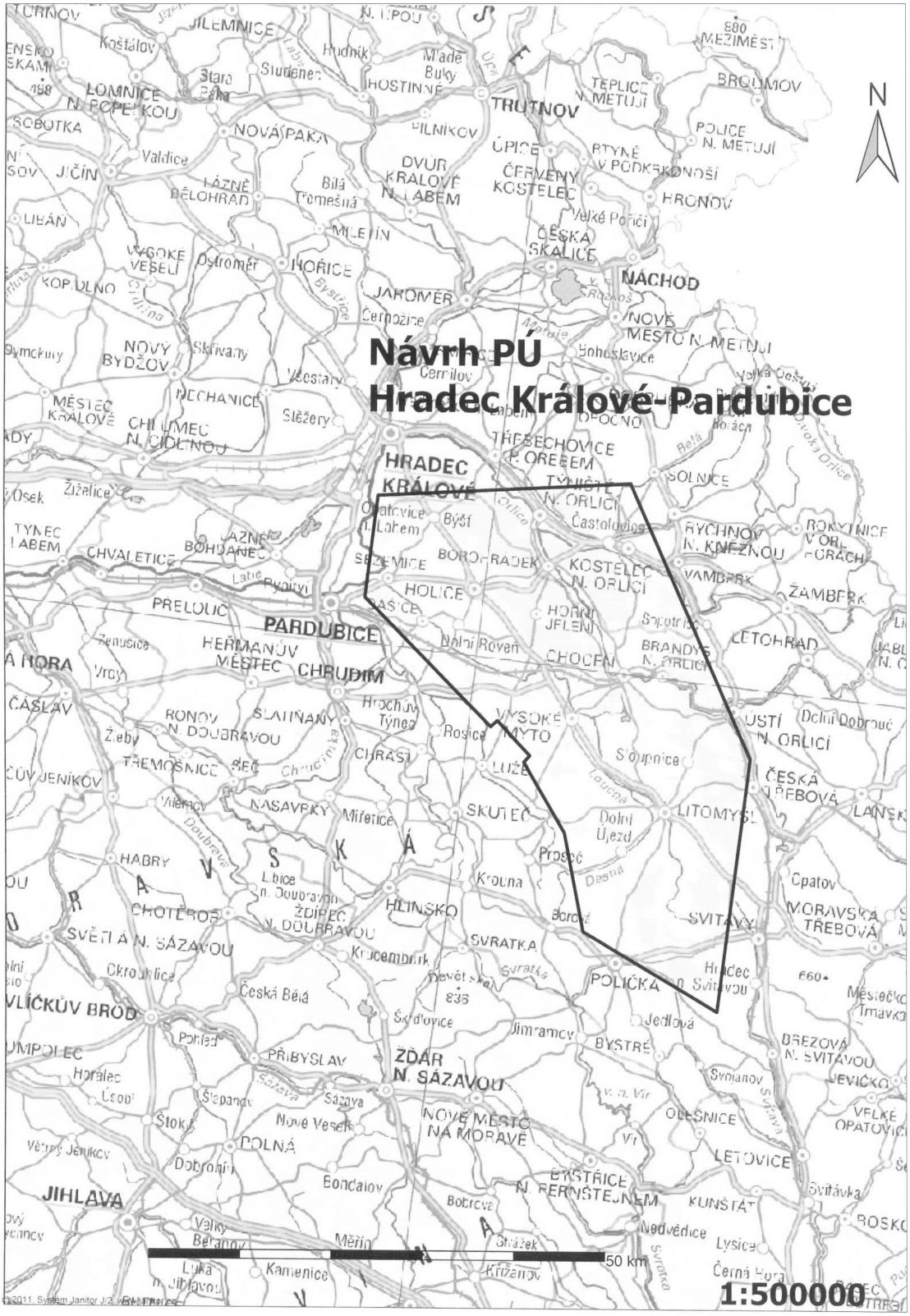
Les demandes peuvent être présentées dans un délai de treize semaines à compter de la publication de la présente invitation au *Journal officiel de l'Union européenne* et doivent être adressées à:

RNDr. Martin Holý
ředitel odboru geologie
Ministerstvo životního prostředí
Vršovická 65
100 10 Praha 10
ČESKÁ REPUBLIKA

Les demandes présentées après ce délai ne seront pas prises en considération. La décision concernant les demandes sera prise douze mois au plus tard après l'expiration de ce délai.

Pour de plus amples informations, prière de contacter par téléphone M. Jaroslav Česnek, au +420 267122652.

*ANNEXE*


Návrh PÚ
Hradec Králové-Pardubice
N
HRADEC KRÁLOVÉ
PARDUBICE
CHRUDIM
JIHLAVA
ŽĎÁR N. SÁZAVOU
NÁCHOD
TRUTNOV
JAROMĚŘ
JIČÍN
NOVÁ PAKA
DVŮR KRÁLOVÉ N. LABEM
ČESKÁ SKALICE
NOVÉ MĚSTO N. METUJÍ
RYCHNOV N. KNĚŽNOU
KOSTELEC N. ORLICÍ
ŽAMBERK
LITOMYŠL
SVITAVY
POLIČKA
SVRATKA
HLINSKO
HOLICE
SKUTEČ
VYSOKÉ MÝTO
CHOCEŇ
LETOHRAD
ČESKÁ TŘEBOVÁ
MORAVSKÁ TŘEBOVÁ
HOŘICE
HOSTINNÉ
TEPLICE N. METUJÍ
BROUMOV
ÚPICE
ČERMNÝ KOSTELEC
HRONOV
POLICE N. METUJÍ
NOVÝ BYDŽOV
CHLUMEC N. CIDLINOU
TŘEBECHOVICE P. OREBEM
SOLNICE
ČÁSLAV
HEŘMANŮV MĚSTEC
PŘELOUČ
CHVALETICE
TYNEC N. LABEM
ČESKÁ BĚLÁ
PŘIBYSLAV
NOVÉ MĚSTO NA MORAVĚ
POLNÁ
BYSTŘICE N. PERNŠTEJNEM
VELKÉ OPATOVICE
ŠVIHOV
SVITÁVKA
BŘEZOVÁ N. SVITAVOU
JEVÍČKO
50 km
1:500000